





## Magny-Cours Championnat de France des Circuits

Date: 24 août 2024

Sujet/Subject: DECISION N°3

COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS De/From:

A/To: VSFSports- Amplitude Automobiles

Les commissaires sportifs après avoir convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor: Mr Steven PALETTE

Nº & Pilote / No. & Driver 41 Mr. Gregory Faessel CURSON

Date & Heure de l'incident : Meeting 3 SPA

Séance / Session:

Faits / Facts : Recul de 5 places sur la grille de la prochaine course pour laquelle il prend le départ

Référence / Offence : Décision n°9 du meeting de Spa

Décision: Rétrogradation de 5 places sur la grille de la prochaine course pour laquelle il prend le départ (Course 1 de Magny-Cours)

Raison de la décision: Application de la décision n° 9 de SPA.

Reçu par le concurrent (nom) : PACCTTC	Date: 2 4 /08 /2 4
Signature :	Heure / Time : 12 (+ 50

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.

M. PASCOUAU René Président / Chairman Lic. 14181 FFSA

M. ARRIGHI Sylvain Membre Lic. 175703 FFSA

M. TISLER Jean-Pierre Membre

Lic. 5221 FFSA

Copie / Copy:

Pilote, Directeur de Course, Chronométreur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage

Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board



















